

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 10 décembre 2012, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz  
Membres présents : 34  
Membres excusés : 4  
Membres absents : 2  
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroulera comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 29 octobre 2012
2. Lecture du courrier
3. Projet de fusion des groupements forestiers de la Haute Broye et Jorat-Moudon en un nouveau groupement forestier Broye-Jorat, selon préavis municipal n°03/2012
4. Création de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et dissolution de l'AIESM, selon préavis municipal n°04/2012. Adoption des statuts et nomination des délégués à la séance du 19 décembre.
5. Budget de l'année 2013, selon préavis municipal n°05/2012
6. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
7. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 29 octobre 2012

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

## 2. Lecture du courrier

Mr Christian RAMUZ n'a aucun courrier à nous lire.

## 3. **Projet de fusion des groupements forestiers de la Haute Broye et Jorat-Moudon en un nouveau groupement forestier Broye-Jorat, selon préavis municipal n°03/2012**

Mr Jean-Jacques RUCH nous lit le rapport de la commission.

Ce projet est né suite à la fusion des communes des Cullayes et de Servion. Les Cullayes faisant partie du groupement forestier Jorat-Moudon et Servion du groupement Haute-Broye. De plus, suite à d'autres fusions communales, notre groupement Jorat-Moudon perd les communes de Peney et Neyruz. Afin de maintenir des structures adéquates pour la gestion des forêts, il s'avère judicieux de réunir ces 2 groupements.

Cela permettra d'optimiser l'occupation des gardes forestiers.

Pour la commune, le coût augmentera de 658 Frs durant 10 ans afin de créer un fond de roulement pour ce nouveau groupement. Actuellement, le poste « forêts » est de 25'000 Frs par an. Il devrait baisser à moyen terme grâce aux économies d'échelle engendrées par la fusion.

La commission est favorable à ce projet.

Mr Daniel RUCH précise que chaque perte d'une commune entraîne aussi la perte d'un budget. La fusion garantit des postes de gardes forestiers.

Mr Gilbert RAMUZ demande pourquoi 4 communes n'ont pas besoin d'emprunter.

Mr Daniel RUCH explique que ces communes, faisant partie de l'autre groupement forestier, avaient d'avantage investi au départ. Il ajoute que Corcelles est très sensible au sujet des coûts engendrés par les forêts car le domaine forestier est très étendu pour un faible nombre d'habitants.

Mr Gilbert RAMUZ demande si nous resterons maîtres de nos forêts ? Il évoque un projet de parc à bisons dans le Jura (lu dans la presse).

Mr Daniel RUCH rassure. Le parc à bisons est un projet de la commune de Suchy.

Personne ne demandant la parole, le préavis municipal n°03/2012 concernant le projet de fusion des groupements forestiers est soumis au vote à main levée, et est accepté à l'unanimité – 1 abstention.

## 4. **Création de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et dissolution de l'AIESM, selon préavis municipal n°04/2012. Adoption des statuts et nomination des délégués à la séance du 19 décembre.**

Mr Benjamin BORLAT nous lit le rapport de la commission.

- Un groupe de travail étudie ce projet depuis 4 ans afin de peser le pour et le contre.
- La création de l'ASIJ permet d'éviter que le canton impose arbitrairement la loi sur l'enseignement obligatoire et le règlement d'application. On évite aussi d'être mis dans une zone territoriale ne convenant pas forcément aux communes concernées.
- Chaque commune aura des délégués de l'ASIJ au sein de son conseil communal. Les statuts ont été modifiés pour que les petites communes soient aussi bien représentées que les grandes (2 pour Corcelles).
- Les statuts ont été proposés, puis modifiés dans le sens désiré par les communes.
- Les statuts actuels ne feront pas l'objet de plus de précision afin de limiter les risques de contraintes. Il en sera de même au sujet des normes, qui changent chaque année, afin de garder une marge de manœuvre.
- Savigny-Forel se joint à l'ASIJ, sans participation financière pure, grâce à son patrimoine immobilier scolaire important, mais participera aux rénovations et projets de la nouvelle association.
- Le budget a été évalué de manière sécuritaire.
- La dissolution de l'AIESM (qui ne remplit plus les conditions imposées par le canton) et la création de l'ASIJ permettent d'éviter que la Direction générale de l'enseignement obligatoire nous impose sa loi mais il faut faire vite.
- La commission est favorable à ce projet.

Mme Maryline AUTHIER déplore le faible quorum imposé, en raison de la faible assiduité des membres.

Mr Christian RAMUZ insiste sur la nécessité d'une bonne assiduité afin de défendre les intérêts de sa commune.

Mr Gilbert RAMUZ fait remarquer que les communes dispensées des finances d'entrée ne recevront rien si elles quittent l'association dans le futur.

Au sujet du quorum, il ajoute qu'à la dernière assemblée de l'AIESM, il était le seul représentant de Corcelles.

Le vote du préavis n° 04/2012 se fait en 3 étapes :

- La dissolution de l'AIESM est votée à main levée et acceptée à l'unanimité.
- L'entrée à l'ASIJ et l'acceptation de ses statuts est votée à main levée et acceptée à l'unanimité.
- Election des représentants du Conseil Communal : Mr Gilbert RAMUZ et Mr Benjamin BORLAT sont candidats. Mme Anita PORCHET renonce à se représenter. Mr Gilbert RAMUZ et Mr Benjamin BORLAT sont élus par acclamation.

Mr Gilbert RAMUZ informe que la prochaine séance aura lieu le 19 décembre 2012.

## **5. Budget de l'année 2013, selon préavis municipal n°05/2012**

Un amendement de la Municipalité est distribué à l'assemblée.

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la Commission des Finances.

Le budget 2013 présente un excédent de dépenses de 33'569 Frs pour un total de charges de 2'147'044 Frs. Sur le bilan établi au 31.12.2011, l'abri PC a une valeur de 0 Frs. L'amortissement prévu de 20'000 Frs devient superflu, ceci explique la différence par rapport au document transmis aux Conseillers communaux.

La commission souligne que de nombreuses charges sont fixées par le canton, réduisant ainsi la marge de manœuvre au niveau de la trésorerie communale. Elle tient à féliciter la Municipalité et la Boursière pour la qualité des documents et les explications fournies.

Elle conseille d'adopter le Budget 2013 tel que modifié dans l'amendement.

Mr Daniel RUCH lit l'amendement précité.

Personne ne demandant la parole, le Budget 2013 et l'amendement sont soumis au vote à main levée, et acceptés à l'unanimité.

## **6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil**

Mr Francis CHENEVARD annonce que des poubelles à crottes de chien seront installées au printemps aux entrées de la forêt.

Les travaux de l'appartement dans la salle de classe avancent. Ce logement sera loué aux parents Reichenbach dès le 1<sup>er</sup> février. L'aménagement du studio sera fait après.

Il remercie les employés communaux pour leur investissement dans le cadre des ses travaux.

Mr Philippe BAUD confirme l'étude du projet de ralliement à l'épuration de Moudon-Lucens.

Il annonce une taxe d'épuration inférieure à celle de l'an passé et remercie les employés communaux pour les travaux de déneigement des derniers jours.

Mme Christiane MARTIN GABLER annonce qu'une place de concierge est à pourvoir au collège de Mézières et souhaite à tous de Joyeuses Fêtes.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER, est satisfait du fonctionnement de la déchetterie.

La dernière vente de vins a atteint 27'000 Frs.

Il présente ses meilleurs vœux.

Mr Daniel RUCH remercie pour l'acceptation des différents préavis et pour l'investissement des commissions.

Suite aux dégâts dans les forêts, il reste encore 1'300 m<sup>3</sup> à terre. Encore beaucoup à faire.

Il souligne que le budget accepté pour 2013 prévoit une augmentation de 2% du salaire des employés communaux qu'il remercie à son tour pour leur investissement.

Il remercie également le Conseil et les commissions pour leur bonne collaboration, et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Dès décembre 2012, sur la ligne « Croisettes- Moudon » il y aura :

- un bus toutes les 20mn aux heures de pointe du matin

- un bus toutes les 30mn aux heures de pointe du soir
- un bus par heure pendant la journée

Mr Christian RAMUZ rappelle les règles pour les votations : ne pas voter ni signer pour son conjoint !

Le prochain Conseil agendé aura lieu le 17 juin 2013.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Mr Jean-Philippe RAMUZ, en tant que délégué à la SIEMV (Step de Vuillens), explique que cette Step a les mêmes soucis que celles de Corcelles-Ropraz.

Mais en plus, le débit augmente considérablement les jours de pluie : 4'000 m<sup>3</sup>/jour au lieu de 400 m<sup>3</sup>/jour ! En effet, il n'y a pas de système séparatif partout et pas les moyens de l'installer partout. En cas de raccordement à Moudon-Lucens, il faudra rester attentif au coût engendré par les communes non-équipées en séparatif.

Mr Philippe BAUD précise que tout le secteur de Corcelles est en séparatif. Quelques eaux de surface arrivent jusque dans la Step mais peu.

Mr Daniel RUCH explique le principe du séparatif : séparer les eaux usées des eaux de surface. Dans les zones non-équipées du séparatif, les eaux de surface sont aussi reliées à l'égout, ce qui explique l'augmentation du débit les jours de pluie.

Mme Marion BOBAND ajoute que la tendance, sur les grandes communes, est d'installer des bacs de rétention d'eau (ou étangs) afin d'éviter les débordements par temps de pluie. Ceci concerne les eaux claires.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 21h25 par le contre-appel.

Mr Christian RAMUZ remercie le Conseil pour son assiduité et son engagement. Il souhaite à tous de belles fêtes et une Bonne Année 2013

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire